

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL N°7

SEANCE DU 12 MARS 2021

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 05 mars 2021, s'est réuni le 12 mars 2021 à 08h30, par Visio conférence sous la Présidence de Paul Ferré.

Nombre de délégués en exercice : 31

Date de convocation : 05 mars 2021

Nombre de membres présents : 27

Secrétaire de séance : Romain COTTEY

Nombre de votants : 24

COMMUNAUTES DE COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présents	Excusés	Absents	DELEGUES SUPPLEANTS	Présents	Excusés	Absents
COMMUNAUTE DE COMMUNES LA VEYLE	MARECHAL PHILIPPE	X			PERRAUD LUC			
	AGATY GUILLAUME		X		BOUCHARD MARC			X
	ALBAN BERNARD	X			MORANDAT OLIVIER		X	
	JACQUET CLAUDE	X			MIVIERE PASCALE		X	
	PALLOT JACQUES		X		CHANTEUR SOLVEIG			X
	PONCIN GEORGES	X			LOTTE BERNARD	X		
	BIGOT AGNES	X			POLONIA JOSEPH		X	
	GARREAU ELISABETH	X			SANJUAN CATHERINE		X	
	SILVI VERONIQUE		X		KOROSEC JOCELYNE	X		
	DUPOIT GUY	X			CLERC HERVE		X	
	MONTANGERAND JEAN-MICHEL			X	AMEIL MARC		X	
	AUBLANC JEAN-CLAUDE	X			MARQUOIS MICHEL		X	
	DUBOST MICHEL	X			BODILLARD MARIE-CLAUDE	X		
	AUCAGNE GEORGES	X			CAMILLERI JEAN-LUC		X	
	BROCHAND MICHEL		X		BOULANGER PAUL			X
	COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE	CHANEL BRIGITTE	X			ROZIER JOELLE	X	
CHEVALIER BERNARD		X			MAUGE LIONEL		X	
RABUEL CLAUDE		X			LAURENT MICHELE		X	
LUX JEAN-MICHEL		X			LUCENET THIERRY		X	
VIOT DOMINIQUE		X			RIBOLLET ROGER		X	
REIGNIER ALAIN		X			VERT JACQUES		X	
CLEYET-MARREL CLAUDE			X		CHAIGNEAU JOELLE	X		
LABALME RICHARD		X			MORIN BRIGITTE		X	
ECKERT PIERRE		X			FONTAN CORINE		X	
ROBERT MAGALI				X	PERRAUD CAMILLE			X
DAVIDIAN PHILIPPE		X			HINSCHBERGER FRANCINE		X	
ALBAN BERNARD				X	PROST PHILIPPE			X
COTTEY ROMAIN		X			THIVOLLE MARIE-MONIQUE		X	
PEIGNE BENOIT		X			MARTINEZ ROMAIN		X	
VARVIER SERGE		X		DEBROS PASCAL			X	
FERRE PAUL	X			MULLER ERIC			X	

La séance est ouverte à 08h30.

1. NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité, M. COTTEY Romain est désigné secrétaire de séance par l'Assemblée.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 12 MARS 2021

Le Comité Syndical, à l'unanimité **APPROUVE** le compte-rendu n°6 de la séance du 05 février 2021.

3. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Vu l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif au compte administratif et de gestion,

Vu l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif à l'arrêté des comptes des collectivités,

Vu les articles L212-14, R2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales sur la présidence de séance pour le vote de compte administratif,

Considérant que l'exécution du budget du SMIDOM VEYLE SAONE a fait apparaître les résultats suivants en 2020 :

Monsieur JARRET Patrice, présente les résultats du compte administratif 2020.

Monsieur DUPUIT Guy soumet au Comité Syndical le vote du compte administratif 2020.

Après délibération, le Comité Syndical,

VOTE à l'unanimité le compte administratif 2020,

ET ARRETE ainsi les comptes :

Compte administratif 2020

2020	Fonctionnement	Investissements
Dépenses	3 958 544.97	576 004.04
Recettes	3 914 793.94	1 273 904.19
Résultats	- 43 751.03	697 900.15

Résultat de clôture

	2019	Affectation	2020	Résultat de clôture
Fonctionnement	1 018 090.13	200 015.32	- 43 751.03	774 323.78
Investissements	2 338.68		697 900.15	700 238.83
	1 020 428.81	200 015.32	654 149.12	1 474 562.61

Constatation des restes à réaliser 2020

Restes à réaliser dépenses d'investissement	525 178.96
Restes à réaliser recettes d'investissement	
Solde RAR	- 525 178.96

4. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Vu l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au compte administratif et de gestion,

Vu l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'arrêté des comptes des collectivités,

Vu le compte de gestion dressé par la Trésorerie de Thoissey,

Considérant que le Comité Syndical doit se prononcer sur le compte de gestion établi par le comptable au titre de l'exercice 2020,

Considérant l'identité de valeurs entre le compte administratif et le compte de gestion,

Après délibération le Comité Syndical,

APPROUVE à l'unanimité le Compte de Gestion 2020.

5. AFFECTATION DES RESULTATS ANTERIEURS

Vu l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'affectation des résultats,

Vu le compte administratif de l'exercice 2020 et le compte de gestion 2020,

Considérant que seul le résultat de la section fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos et cumulé avec le résultat antérieur doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

Monsieur FERRE rappelle les résultats de clôture 2020 :

- Fonctionnement : excédent de 774 323.78 €

Après délibération le Comité Syndical,

DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement de clôture 2020 de la façon suivante :

AFFECTATION ET REPORT AU BUDGET 2020

	Dépenses	Recettes
Report au 001 excédent de clôture investissements		700 238.83
Affectation au 1068 déficit ou excédent d'investissement cumulé		
Report au 002 excédent de fonctionnement cumulé		774 323.78

6. VOTE DU BUDGET 2021

Monsieur FERRE présente les principaux challenges 2021 :

- Terminer l'intégration de Messimy et Chaleins.
- Le changement des bacs sur Bords de Veyle pour préparer l'harmonisation des tarifs en 2022.
- Renouvellement partiel de l'équipe technique.
- Sécuriser au mieux les recettes hors Redevance Incitative.
- Renforcer la fréquentation de la déchèterie de Vonnas par rapport à Saint Jean sur Veyle.
- Continuer nos actions de réduction des déchets (composteurs individuels et collectifs, broyeurs).
- Redémarrer des Points d'Apport Volontaire OMR enterrés.
- Tester des Points d'Apport Volontaire OMR aériens.
- Développer de nouvelles filières de tri en déchèterie (huisseries et fenêtres, plastiques durs, laines isolantes).
- Préparer l'extension des consignes de tri (prévue début 2022).
- Travailler sur la réduction des refus de tri.
- Mettre en place un autre point de collecte « économie circulaire » sur une déchèterie.

Monsieur JARRET présente le budget 2021 à l'assemblée délibérante.

Monsieur AUBLANC demande si cela ne serait pas possible de renégocier les emprunts de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes ?

Monsieur FERRE répond que c'est mission impossible.

Vu l'article L2312 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption d'un budget,

Vu les articles L1612.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets,

Considérant que le Comité Syndical a pu procéder au débat d'orientation budgétaire lors de la séance du 05 février dernier,

Considérant que le Président présentera au Comité Syndical un budget primitif élaboré sur la base du débat d'orientation budgétaire dont le détail est joint en annexe et une synthèse présentée ci-dessous,

2021	Section Fonctionnement	Section Investissements
Recettes	4 800 196 €	1 399 159 €
Dépenses	4 800 196 €	1 399 159 €
Résultats	0 €	0 €

Le Comité Syndical, **après en avoir délibéré, décide à l'unanimité** de voter le budget primitif 2021 au niveau des chapitres,

ADOpte le budget primitif tel que joint au compte rendu,

AUTORISE le Président à signer la présente délibération et à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'exécution de celle-ci.

7. QUESTIONS DIVERSES

- Propositions de DCR 01 : Aménager sur son site de Bains une plateforme d'accueil au sol des déchets verts. Cet équipement qui permet un vidage des déchets verts plus pratique que le vidage en haut de quai des déchèteries serait utilisable par les habitants du SMIDOM qui le souhaitent. DCR 01 étudie également une déchèterie pour les professionnels du BTP ouverte de 06h00 à 18h00 du lundi au vendredi au 1^{er} janvier 2023 en casier. Dans cette hypothèse, le SMIDOM n'accepterait plus les professionnels du BTP dans les déchèteries de Saint Etienne sur Chalaronne et Francheleins en 2022.
- 2 marchés à préparer pour 2022:
 1. Pour la location d'un camion équipé d'une benne compactrice à chargement vertical pour la collecte des emballages en régie.
 2. Pour la collecte des ordures ménagères des communes d'ex Bords de Veyle.
- Opération de débarrasage de pneus sur la Cruzilles Les Mépillat.
- Opération broyage à domicile des déchets verts sur la commune de Garnerans et sur la commune de Laiz avec l'association ESP le 26 mars et 27 mars 2021.
- Point sur nos opérations de prévention : le concours de collecte des piles usagées dans les écoles est terminé. La remise des prix aura lieu le vendredi 19 mars 2021 à Illiat (1^{er} du concours) avec le spectacle du Professeur Tritou. Des boîtes de jeux seront distribuées aux écoles de Crottet et de Laiz, respectivement 2^{ème} et 3^{ème} du concours. L'ensemble des 2 687 élèves ayant participé à ce concours recevront un diplôme de « recycleur de piles », une planche d'autocollant, une règle en plastique recyclé et un crayon en bois. Une tournée de distribution des lots débutera dès la rentrée de février et sera assurée par notre chargée de prévention, Christèle FORET.

Mais les actions de prévention et de collecte des piles et petites batteries usagées ne s'arrêtent pas là...

- Des « corbeilles à piles » sont en cours d'installation sur chaque commune. Elles rejoignent les colonnes de tri sélectif et TLC sur les PAV pour offrir aux usagers un nouveau point de collecte de proximité, complémentaire aux déchèteries ou autres commerces.
- Il est possible de les localiser à l'aide de notre carte interactive sur : <http://www.smidom.org/fr/information/4175/les-points-apports-volontaires>
- Point sur les animations scolaires :

- Depuis la rentrée de septembre 2020 se sont 36 classes, du CP au CM2 (soit 855 élèves), qui ont pu bénéficier d'interventions sur les thèmes du tri-recyclage et du compostage. (Coanimation Elodie BROCHUD- Sytraival/ Christèle FORET - Smidom).
- 40 classes supplémentaires (soit 965 élèves) sont planifiées entre le 25/02/2021 et le 15/06/2021 sur les mêmes thèmes (animation Christèle FORET - Smidom).
- Incendie du véhicule de collecte des emballages :
 - Vendredi 26 février 2021 en fin de matinée vers Saint Etienne sur Chalaronne.
 - Véhicule HS : en expertise.
 - Remplacement pendant une semaine par l'entreprise EGT (coût 5000 €).
 - Véhicule de remplacement loué auprès de Fispar le 08 mars 2021.
- Déchèteries : rappel obligation de bâche sur la remorque.
- Réunion au conseil municipal de Chaveyriat le lundi 8 mars 2021 pour présenter l'opération échange des bacs sur Bords de Veyle et première session le vendredi 19 mars 2021 et le samedi 20 mars 2021.
- La Communauté de Communes Val de Saône Centre demande si le Smidom ne pourrait pas collecter les masques dans les écoles et les collèges.
Certains élus pensent que cette collecte représente des risques infectieux.
Monsieur Ferré s'est renseigné auprès d'une entreprise qui recycle les masques chirurgicaux. La mise en place d'une collecte est très compliquée.
- Agenda :
 - Bureau n° 7 le vendredi 09 avril 2021.
 - Comité Syndical n° 8 le vendredi 23 avril 2021.



Le Président,
Paul FERRE